

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE de CLERMONT-DESSOUS

ENQUETE PUBLIQUE sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme et l'abrogation de la carte communale de la commune de Clermont-Dessous

Par arrêté en date du 28 janvier 2019, le Président de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme et de l'abrogation de la carte communale en vigueur. Elle se déroulera à la mairie de Clermont-Dessous, du **samedi 09 mars 2019 au vendredi 12 avril 2019** (inclus).

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné en qualité de commissaire enquêteur, Mme. Christine DOYEN, fonctionnaire territorial.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête du projet d'élaboration du PLU et d'abrogation de la carte communale pourront être consultés :

- **En mairie de Clermont-Dessous** située à « Fourtic », 47 130 Clermont-Dessous, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : *le mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et le vendredi de 13h30 à 17h.*
- **A l'accueil du service urbanisme de la communauté de communes** – 17 Avenue du 11 Novembre, 47 190 AIGUILLON, aux jours et heures habituels d'ouverture : *du lundi au vendredi de 08h30 à 17h30.*

Le dossier d'enquête publique mis en place à la mairie de Clermont-Dessous sera accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sur lequel les observations et propositions du public peuvent être consignées.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public via le lien ci-après : <https://www.registre-dematerialise.fr/1136>

Les observations et propositions du public peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : **mairie de Clermont-Dessous - « Fourtic », 47 130 Clermont-Dessous**. Elles peuvent être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : **pluclermontdessous@gmail.com**, pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- Sur le site internet comportant le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/1136>
- Gratuitement sur un poste informatique à la mairie de Clermont-Dessous aux jours et heures d'ouverture habituels.

Les courriers, courriels, et autres documents transmis seront annexés aux registres d'enquête et tenus à la disposition du public au siège de l'enquête pendant toute la durée de l'enquête.

Madame Christine DOYEN, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Clermont-Dessous :

- **Le samedi 09 mars de 09h à 12h,**
- **Le samedi 30 mars de 09h à 12h,**
- **Le mercredi 20 mars de 09h30 à 12h30,**
- **Le vendredi 12 avril de 14h à 17h.**

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur durant un an à la mairie de Clermont-Dessous et au service urbanisme de la communauté de communes, ainsi qu'à la préfecture de Lot-et-Garonne aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au : Service urbanisme de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas à Aiguillon.

Fait à Aiguillon, le 28 janvier 2019

Le Président
M. MASSET

